

# 8ème TROPHEE NATIONAL DEFI EQUIPEMENT AUVERGNE

22, 23 et 24 Janvier 2010



Associations Sportives Culturelles  
et d'Entraide de l'Équipement

Organisé par la  
**REGION AUVERGNE**



dans le

**MASSIF DU SANCY**  
(Puy-de-Dôme)

# 8ème DEFI EQUIPEMENT

## SOMMAIRE

**1 – LE MOT DE LA PRESIDENTE DE LA FNASCEE**

**2 – LE MOT DU DELEGUE REGIONAL**

**3 – LE MOT DE LA PRESIDENTE DE L'ASCEE 63**

**4 – LA MANIFESTATION**

**5 – PLAN DE SITUATION – ACCES**

**6 – L'ACCUEIL – L'HEBERGEMENT**

**7 – LA RESTAURATION**

**8 – L'ORGANISATION GENERALE**

**9 – LES EPREUVES SPORTIVES**

**10 – LE REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES**

**11 – LE REGLEMENT DES CHALLENGES NATIONAUX**

**12 – LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS INDIVIDUELS**

**13 – LA FICHE D'INSCRIPTION DES EQUIPES**

**14 – LA FICHE DE RESERVATION**



## **Le mot de la Présidente de la FNASCEE**

*C'est au coeur du prestigieux massif du Sancy, parc naturel de volcans âgés de 5 millions d'années que la région AUVERGNE nous propose de nous rencontrer pour le 8ème Trophée National Défi Equipement Auvergne les 22,23 et 24 janvier 2010.*

*L'ASCEE 63, qui pilote la manifestation cette année, se réjouit de vous recevoir, nombreux, pour cette manifestation pluridisciplinaire, à la fois sportive et culturelle, avec notamment au programme, ski nordique, descente en tubing, raquette et bien sûr son épreuve surprise...*

*Alors pas d'hésitations, venez profiter des plaisirs de la neige et faire le plein de santé dans un paysage aussi somptueux que vivifiant !*

*Je remercie toute la dynamique équipe de l'ASCEE 63, qui n'en est pas à son coup d'essai puisqu'elle avait déjà organisé le Trophée National Défi de l'Equipement en 1996 et le Challenge National de Rugby en 1987, ainsi que l'ensemble des ASCEE de la Région Auvergne, pour leur investissement dans la réussite de cette aventure qui demeure une histoire d'amitiés et de partage avant d'être une compétition .*

*A toutes et à tous, je souhaite un excellent week-end,*

*Avec toute mon amitié,*

*La Présidente de la FNASCEE*

*Joëlle GAU*



## ***Le mot du Délégué Régional Auvergne***

Pour ce 8ème « Défi Équipement Auvergne » nous retrouvons à la fois l'hiver et les sports de neige, et ce beau département du Puy de Dôme qui à toujours su vous accueillir.

Pour ne pas faillir à la tradition l'ASCEE 63 organisatrice pour la région Auvergne vous propose de venir accepter ce DEFI articulé autour des sports liés à la neige, raquettes, ski nordique, quelques activités innovantes et l'activité surprise. Tout sera fait pour que vous puissiez vous rappeler de ce grand moment de sport et de convivialité.

C'est le massif du Sancy, point culminant de l'Auvergne et la station du Mont Dore qui saura vous subjugué par ses charmes et vous offrir un séjour agréable.

Nous vous attendons nombreux et nombreuses dans notre belle région et je peux d'ores et déjà vous assurer de l'accueil et du sérieux de nos amis de l'ASCEE 63.

## **A bientôt pour un agréable week-end en Auvergne**

**Le Délégué Régional**

**Claude Charbonnel**





**Association Sportive, Culturelle  
et d'Entraide de l'Équipement**

## ***Le mot de la Présidente de l'ASCEE 63***

Le 8e Défi Equipement Auvergne est prêt pour les 22, 23 et 24 janvier 2010.

Comme en 2006, c'est un Défi hiver ! Les plaisirs de la neige et ses surprises vous attendent.

Pour vous départager l'ASCEE 63 et les ASCEE de la région Auvergne vous ont préparé un programme de sports d'hiver : ski de fond, raquettes, épreuves surprenantes et suspens...

Vous retrouverez le Sport, la Culture et l'Entraide tout au long des activités innovantes proposées et votre séjour sera inoubliable.

Le magnifique site du Massif du Sancy vous ravira par sa beauté, son accueil et ses équipements.

L'équipe d'organisation et le personnel de la structure hôtelière du Charlet à la Bourboule sauront oeuvrer dans la convivialité, pour votre confort, votre satisfaction et votre envie de participer.

Les meilleures conditions seront réunies pour vous recevoir agréablement dans notre splendide département du Puy de Dôme enneigé et c'est avec impatience que nous vous attendons pour relever le Défi 2010.

Si vous souhaitez anticiper ou prolonger ce week-end à la montagne, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Nous vous espérons nombreux.

A très bientôt à La Bourboule.

Bien amicalement,  
**Evelyne Levray**

## 4 – LA MANIFESTATION

### 1 – Le lieu

Ancré au coeur du parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, le Massif du Sancy est né... il y a 5 millions d'années.

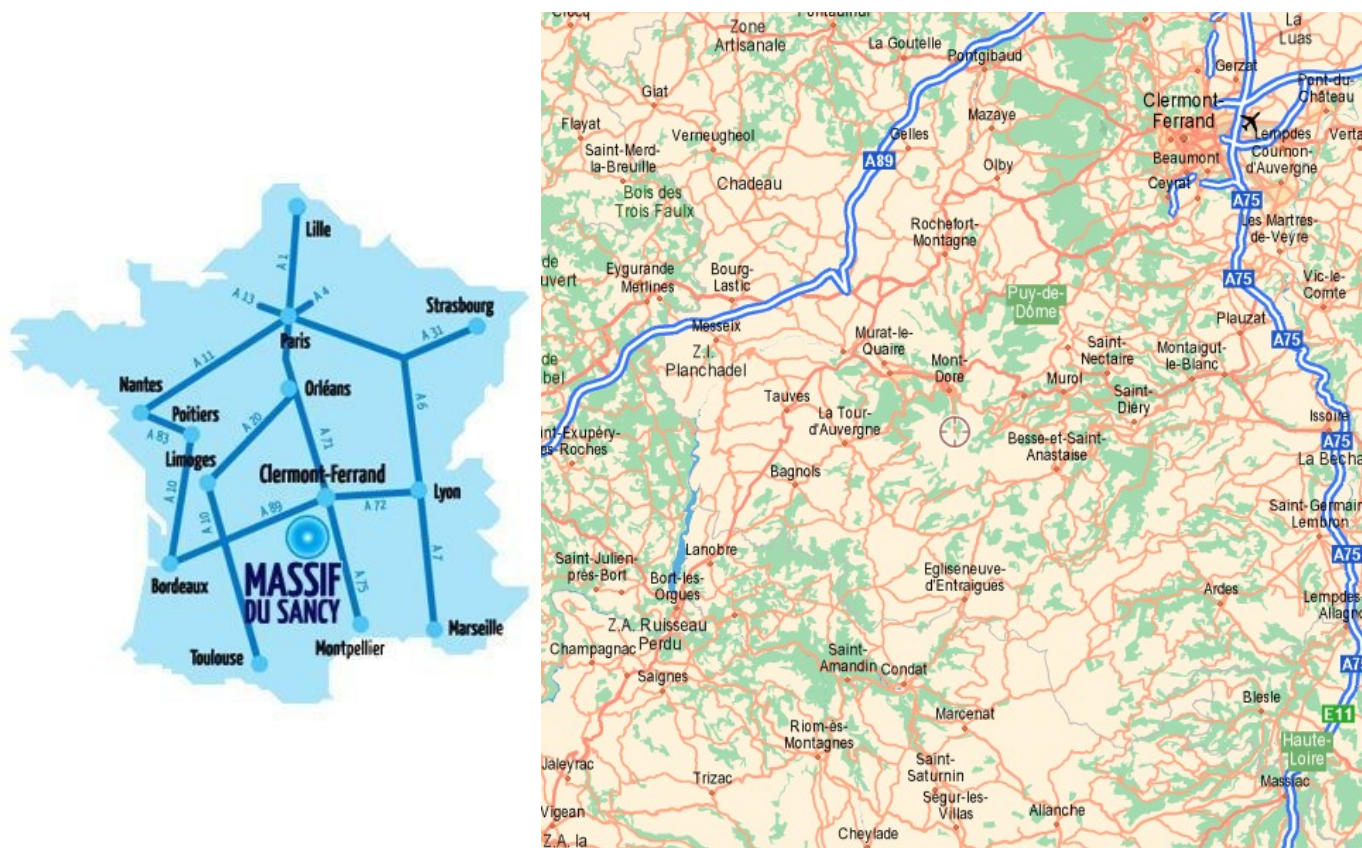
Situé au Sud-Ouest de Clermont-Ferrand, il compte le plus haut volcan de l'Hexagone : le Puy de Sancy culminant à 1886 m, sommet des sommets du Massif Central.

Des sommets tantôt doux et ronds, tantôt abrupts et sauvages, larges vallées, vastes plateaux, villages intimes, stations modernes, nous sommes heureux de vous accueillir au sein de ce territoire varié pour ce **8ème DEFI EQUIPEMENT**.

### 2 – La date

les 22, 23 et 24 janvier 2010 ; épreuves le samedi 23 janvier.

## 5 – PLAN DE SITUATION - ACCES



## Par la route

Liaisons autoroutières pour rejoindre Clermont-Ferrand ou directement le Sancy

**A20** : Orléans, Chateauroux, Limoges, sortie 45 (RN 120 puis 89)  
De Limoges à La Bourboule : 196 km

**A 71** : Paris, Orléans, Bourges, Clermont-Ferrand puis A 89  
(sortie 25 St Julien Sancy) ou A 75 (sortie 6 Besse, Champeix)  
De Paris à La Bourboule : 463 Km

**A 72** : Lyon, St Etienne, Clermont-Ferrand puis A 75 (sortie 3, Aubière, Bordeaux : RN 89/sortie 6, Besse, Champeix)  
De Lyon au Sancy : 239 km

**A 75** : Montpellier, St Flour, Issoire, Clermont-Ferrand – sortie 14 (Issoire)  
De Montpellier à la Bourboule : 390 km

**A 89** : Bordeaux, Brive, Ussel, Clermont-Ferrand – sortie 25  
De Bordeaux à La Bourboule : 340 km



## En train



Toutes les grandes villes de France sont reliées à Clermont-Ferrand, puis correspondances ferroviaires ou en autocar avec les villes et gares du Sancy

**Gare de Clermont-Ferrand**

**Gare de la Bourboule**

**Gare le Mont Dore**

Renseignement 08.36.35.35.35

## En avion



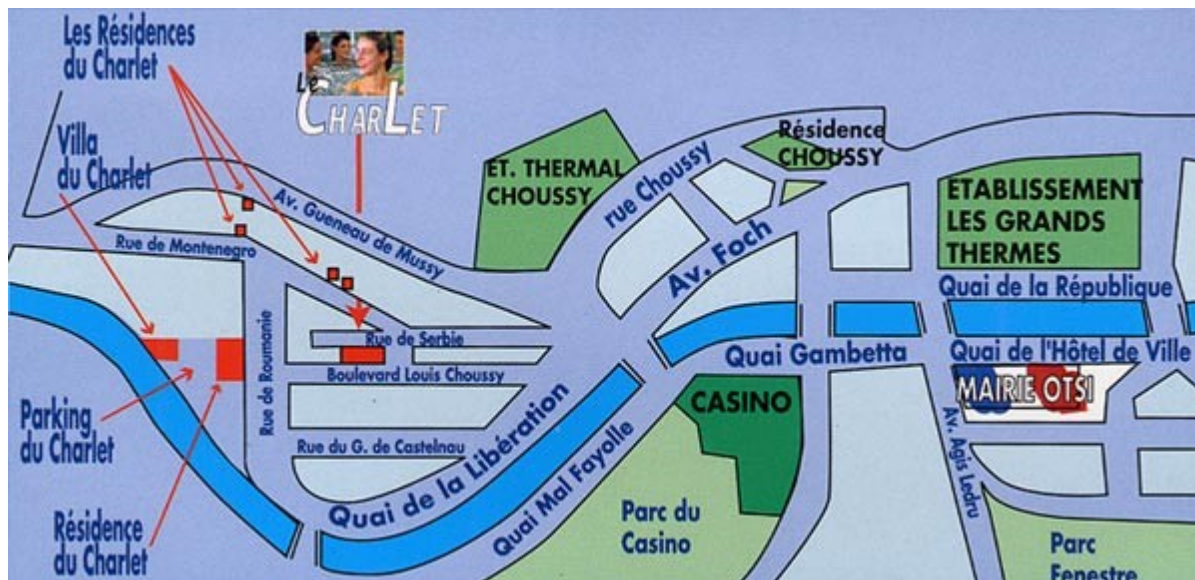
**Aéroport international de Clermont-Ferrand/Aulnat**

Vols réguliers et directs pour la France : Ajaccio, Bastia, Biarritz, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nancy, Montpellier, Nantes, Nice, Paris Orly et Paris Charles de Gaulle, Strasbours, Toulouse

Renseignements : 04.73.62.71.00

## 6 – L'ACCUEIL - L'HEBERGEMENT

L'accueil et l'hébergement seront assurés à l'hôtel Le Charlet – Boulevard Louis Choussy à La Bourboule. L'hôtel est situé dans un quartier calme à 600 m du centre ville et de tous ses commerces. Il se trouve à environ 1 km de la gare SNCF, 60 km de l'aéroport, 500 m des télécabines accédant au plateau de Charlannes. Un parking privé est mis à votre disposition.



Plan partiel de La Bourboule



Vue générale de La Bourboule



Hôtel Le Charlet



Les participants seront hébergés en chambre de 2 personnes et en appartement de 4 personnes (seulement 9 appartements)



## 7 – LA RESTAURATION

L'hôtel Le Charlet – La Bourboule assurera la restauration des participants le vendredi soir, le samedi midi ainsi que le dîner de clôture

Les petits déjeuners seront pris également à l'hôtel.

## 8 – L'ORGANISATION GENERALE

### DÉROULEMENT DES JOURNÉES

#### **1er jour : vendredi 22 janvier 2010**

- ☆ à partir de 14 H 30 : Arrivée des concurrents à la Bourboule – Hôtel le Charlet
- ☆ Vérification des pièces par la Commission Permanente Sports
- ☆ 20 H : Diner
- ☆ 21 H 30 : Conférence de course (obligatoire)

#### **2ème jour : samedi 23 janvier 2010**

- ☆ 7 H 00 : Petit déjeuner sportif
- ☆ 8 H 00 : Rassemblement dans le hall et **transfert des équipes par leurs propres moyens** à la station « La Stèle » (prévoir des équipements spéciaux ou chaîne en cas de mauvais temps)
- ☆ 9 H 00 : Début des épreuves du matin
- ☆ 12 H 00 : Fin des épreuves du matin et retour à l'hôtel pour le déjeuner
- ☆ 13 H 45 : Rassemblement dans le hall à pour un départ au plateau de Charlannes. Le transfert se fera en télécabine
- ☆ 14 H 30 : Epreuves de l'après-midi
- ☆ 17 H 30 : Fin des épreuves
- ☆ 19 H : Palmarès
- ☆ 21 H : Soirée et dîner

#### **3ème jour : dimanche 24 janvier 2010**

- ☆ Petit déjeuner à partir de 7 h 00
- ☆ Retour dans les foyers

## 9 – LES EPREUVES SPORTIVES

Les épreuves du matin se dérouleront à la station « La Stèle »

Les épreuves de l'après-midi se feront au plateau de Charlannes/La Bourboule



**Ski nordique**



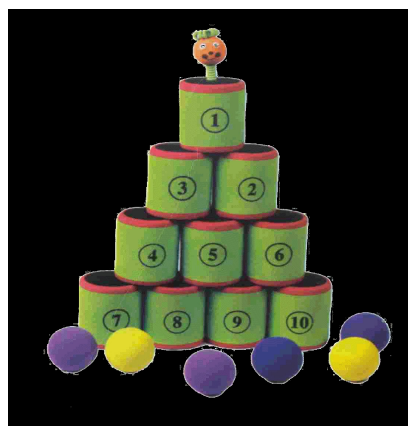
**Raquette**



**Descente en tubing**



**Tir à la sarbacane**



**Chamboule tout avec boules de neige**



**Recherche de victime en avalanche**



**Epreuve culturelle**



**Epreuve surprise**

**Dispositions générales :**

Le contrôle des participants sera effectué le vendredi soir à l'arrivée des équipes par la commission habilitée. Chaque équipier devra fournir :

- la carte d'assurance fédérale pour l'année en cours (internes ou externes)
- un certificat médical nominatif de moins de 3 mois n'interdisant pas la pratique des sports proposés
- une pièce d'identité.

La présentation de la carte FNASCEE est obligatoire pour les participants extérieurs.

Si la fiche d'inscription n'est pas correctement rempli (notamment le n° de la carte fédérale, certificats médicaux), les concurrents devront présenter ces pièces au contrôle.

### **La composition des équipes :**

#### **Nombre d'équipiers :**

Les équipes seront composées de 4 ou 5 concurrents

Le 5ème équipier sera remplaçant. Ce remplaçant prendra part à des épreuves complètes et non pas en cours de route.

#### **Les féminines :**

La participation de féminine n'est pas obligatoire : toutefois les équipes qui en compteront, bénéficieront de bonifications pour chaque épreuve à laquelle elles prendront part.

Une équipe composée uniquement de féminines est autorisée, elle bénéficiera du bonus de 4 féminines à chaque épreuve.

#### **Les équipiers extérieurs :**

Conformément aux dispositions du règlement fédéral, la participation d'adhérents extérieurs est autorisée à hauteur de 1/3 de l'équipe soit 1 équipier par équipe.

#### **Les équipes extérieures :**

Par dérogation au règlement fédéral, des équipes extérieures complètes pourront participer au DEFI sous réserve qu'elles remplissent les conditions suivantes :

- équipe d'entreprise parrainées par une ASCEE **participante**.
- Membres de l'équipe à jour de leur cotisation dans l'ASCEE qui parraine.
- Inscription présentée par l'ASCEE et validée par son président
- conditions de participation identiques à celles des participants internes.

#### **Les équipements sportifs :**

La mise à disposition du matériel de skis, raquettes, tubbing, sarbacane, est assurée par l'organisation.

L'utilisation de ces équipements est obligatoire pour chacun des concurrents

Les chaussures utilisées pour le ski nordique sont spécifiques et doivent comporter le système de fixation ; celles utilisées pour les raquettes à neige peuvent être des chaussures de marche « classiques » : cependant, n'oubliez pas que vous marchez dans la neige !

Les chaussures utilisées pour le ski nordique peuvent également être mises à disposition, mais si il en a la possibilité, le concurrent peut utiliser ses propres chaussures pour le ski et/ou pour la marche en raquettes.

Le concurrent peut utiliser les chaussures mises à sa disposition par l'organisation : il s'agit d'une paire unique utilisée pour l'une ou l'autre des deux épreuves : Si vous souhaitez la mise à disposition de chaussures de ski, vous devez réserver l'équipement sur la fiche de renseignements individuels.

#### **La sécurité :**

La sécurité des épreuves sera assurée par des pisteurs-secouristes

## 10 – LE REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES

Toutes les épreuves seront disputées par les 4 équipiers. Pas de remplaçant aux épreuves du matin

### Le matin :

*Les 2 épreuves du matin constituent une épreuve unique ; le chronomètre sera déclenché à l'heure H de départ en ski nordique et ne sera arrêté qu'à l'arrivée du parcours raquettes.*

Ce sont les mêmes 4 équipiers qui feront les 2 épreuves.

#### **Ski nordique et raquette à neige :**

Cette épreuve compte double

Participation des 4 équipiers.

Le challenge se déroulera en ski nordique et en raquette à neige sur pistes tracées et balisées. Les parcours se feront « en boucle ».

Le parcours en ski nordique d'une distance de 6 à 7 km effectué dans un 1er temps sera suivi d'un parcours en raquette à neige d'une distance de 3 km environ qui clôturera les épreuves du matin.

Il est rappelé que le ski nordique interdit le pas du patineur.

Le classement sera établi en prenant en compte d'abord le temps des équipes ayant terminé groupées à 4, puis celles arrivées à 3, 2 ou 1.

Les points seront attribués en fonction de ce classement selon le barème en vigueur affecté d'un coefficient de 2, hors bonification attribuée à la participation de la féminine.

Les coureurs enchaîneront dès l'arrivée à ski nordique, l'activité raquettes à neige, le chronomètre ne sera pas arrêté pendant le changement de matériel.

### L'après-midi

20 minutes environ par épreuve

Toutes les épreuves de l'après-midi se dérouleront au plateau de Charlannes

Toutes les équipes disputeront les différentes épreuves en même temps, selon un road book établi par les organisateurs.

#### **Descente en tubing : Epreuve Défi**

Les 4 concurrents participent à cette épreuve et font les 3 descentes

Elle consistera en 3 descentes :

1 descente tenue à 4

1 descente tenue à 2

1 descente seule

Les 3 remontées se feront à pied.

Il est obligatoire de passer la ligne d'arrivée sur les bouées.

Pas d'arrêt du chronomètre entre les descentes et les montées.

Le nombre de points sera attribué en fonction du meilleur temps réalisé au passage des 4 équipiers à la fin de l'épreuve

#### **Recherche de victime en avalanche : Epreuve Défi**

10 minutes de briefing, 10 minutes d'épreuve

Le classement sera effectué selon le barème en vigueur. L'équipe qui mettra le moins de temps pour trouver la victime bénéficiera de plus de points.

**Tir à la sarbacane** : temps limité à 4 minutes

Les 4 concurrents participent à cette épreuve

10 fléchettes seront tirées par équipier.

Les points seront attribués par rapport au placement sur la cible, puis le classement sera effectué selon le barème en vigueur.

**Chamboule tout** : temps limité à 4 minutes

Chaque équipe lancera 10 boules de neige fabriquées par les concurrents. Les points seront attribuée par rapport au nombre de boîtes tombées et le classement sera établi selon le barème en vigueur.

**Parcours à l'aveugle** : limité dans le temps

2 équipiers ont les yeux bandés, les 2 autres guident à la voix sur un parcours chronométré.

Le classement se fera selon le temps mis par les 2 équipiers pour effectuer le parcours, puis selon la distance parcourue par chacun à la fin du temps réglementaire.

**Epreuve culturelle :**

Le questionnaire culturel sera remis aux concurrents en début des épreuves de l'après-midi. Il devra être rendu à l'organisation au départ de l'épreuve surprise. Il portera sur des questions ayant trait à la culture générale, à la connaissance de la Région Auvergne et du Puy-de-Dôme et sur la sécurité routière et le développement durable.

**Epreuve surprise :**

Il sera proposé aux équipiers une épreuves surprise qui permettra aux équipes de capitaliser des points.

**Cette épreuve sera disputée en présence de tous les participants**

### **Décompte des points**

A l'issue de chaque épreuve, le classement défini permet l'attribution des points selon le barème général.

**Le vainqueur sera l'équipe qui aura totalisé le plus grand nombre de point après application du barème général pour chaque épreuve.**

**En cas d'ex aequo, le nombre de meilleurs classements dans chaque épreuve désignera le vainqueur (le plus de place de 1er, puis de place de 2ème, etc....)**

**Pour tout renseignement :**

**Jean Claude DESSERT :**

[jean-claude.dessert@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jean-claude.dessert@developpement-durable.gouv.fr)

Tél : 04.73.43.17.47

**ou**

**Martine CHASSAIGNE :**

[martine.chassaigne@equipement-agriculture.gouv.fr](mailto:martine.chassaigne@equipement-agriculture.gouv.fr)

Tél : 04.73.43.16.91

## 11 – REGLEMENT DES CHALLENGES NATIONAUX - DISPOSITIONS GENERALES -

### Participants autorisés :

Ne sont admis à participer que les adhérents des associations affiliées à la FNASCEE, à savoir :

- les adhérents employés dans les services ou les écoles du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM<sup>1</sup>), qu'ils soient titulaires, auxiliaires, contractuels ;
- les agents adhérents de l'ASCEE employés dans une direction départementale territoriale (et de la mer, le cas échéant) ;
- les agents du MEDDM adhérents de l'ASCEE employés dans une autre direction départementale interministérielle.
- les agents du MEDDM adhérents de l'ASCEE en position de détachement ou de mise à disposition ;
- les adhérents ayant appartenu à l'ex ministère de l'Équipement<sup>2</sup> ;
- les stagiaires des écoles de l'Équipement, y compris les étrangers dans le cadre des échanges culturels ;
- les enfants de l'adhérent employé dans un service du MEEDDM sans limitation d'âge<sup>3</sup> ;
- le conjoint ou le concubin et leurs descendants directs jusqu'à 25 ans non révolus ;
- les retraités de l'ex ministère de l'Équipement, du MEEDDM et du ministère de l'Agriculture et de la Pêche qui ont travaillé dans les DDEA et qui ont été adhérents de l'ASCEE durant leur activité ;
- les adhérents extérieurs<sup>4</sup> sont autorisés à participer (suivant le nombre indiqué dans le règlement particulier du challenge) si l'une des conditions suivantes est remplie :
  - dans la limite du tiers des participants définis dans le règlement de chaque discipline
  - **ou** dans la limite de 50 % d'une équipe ASCEE inscrite en championnat officiel sur justificatif de l'appartenance à l'équipe (licences).

**Ces deux conditions ne sont pas cumulatives.**

- Les équipes affiliées à la fédération française de sport en entreprise (FFSE)

### Pénalités et sanctions :

Pour les cas de discipline sportive qu'il aurait à examiner, le comité d'organisation peut sanctionner une équipe dont le comportement antisportif le nécessite. En cas d'incidents graves, il peut exclure du challenge l'équipe fautive. Les sanctions immédiates prises par le comité d'organisation ne préjugent pas des sanctions qui pourraient être prises ultérieurement par la FNASCEE (commission de discipline).

### Assurances et couvertures des risques :

La FNASCEE est titulaire d'un contrat « Responsabilité Civile » couvrant tous les sinistres pouvant survenir à l'occasion de la manifestation et dont la responsabilité pourrait lui être imputée. L'association organisatrice est assurée en responsabilité civile par le contrat fédéral pour l'organisation de la manifestation.

Les participants sont couverts en « individuel accident » dans la limite des garanties prévues par le contrat. Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent de l'ASCEE.

La FNASCEE et l'ASCEE organisatrice déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels.

Tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de l'association organisatrice doit faire l'objet de la part de la (ou des) victime(s) ou à défaut de son association d'appartenance, et avant leur départ du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de ladite association.

Toute déclaration de sinistre est obligatoirement remplie par la victime, signée du président de son association et revêtue du cachet de l'association. Elle est envoyée à l'assurance de la FNASCEE selon les modalités précisées par l'assureur et figurant sur le site de la FNASCEE.

<sup>1</sup> en cas de changement de dénomination du ministère, cela induit implicitement les agents qui dépendent de ce nouveau ministère

<sup>2</sup> comprend les agents transférés au conseil général dans la mesure où les statuts de l'ASCEE participantes les prévoient

<sup>3</sup> Pour les descendants, lorsqu'ils atteignent l'âge de 25 ans, ils doivent être titulaires d'une carte d'adhérent individuelle et présenter celle du parent employé dans notre ministère sur laquelle figurent ses nom et prénoms

<sup>4</sup> On entend par extérieur toute personne n'ayant jamais travaillé au MEDDM ou à l'ex ministère de l'Équipement

**Droit à l'image :**

Chaque participant à une organisation fédérale accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'évènement sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportages radio, et tout autre moyen existant ou non encore existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier.

Toute prise de vues ou de son, toute photographie, toute reproduction, totale ou partielle par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privé. Toute publication de ce type de document devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite de la FNASCEE.

**Tout participant à un challenge qui ne souhaite pas que son image soit exploitée par l'organisateur doit le mentionner au moment de son inscription. Toutefois, le participant qui sera sur une photo de foule prise dans un endroit public ne pourra refuser la publication de la dite photo.**

**Soins – hospitalisation :**

En cas de blessure ou d'accident, les participants à ce challenge autorisent l'organisateur à prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de leur intégrité physique en permettant leur hospitalisation ou en recourant à des soins donnés par des professionnels de santé.

**Désistement :**

Sauf cas de force majeure, aucun remboursement ne sera effectué après le 15 décembre 2009.

**Cas de force majeure :**

En cas de force majeure mettant en danger la sécurité des participants, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement ou d'annuler la manifestation après avis du représentant du comité directeur fédéral.

**Acceptation du règlement :**

Par le seul fait de son inscription, tout participant au challenge adhère sans restriction aux dispositions générales et au présent règlement et accepte toutes les décisions des organisateurs pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés. Chaque responsable d'association s'engage à le diffuser à l'ensemble des participants.



REGION AUVERGNE

**8ème TROPHEE NATIONAL « DEFI EQUIPEMENT »  
22, 23 et 24 janvier dans le Massif du Sancy**

**FICHE D'INSCRIPTION DES EQUIPES**

A retourner avant le 30 octobre 2009 à :

**DDEA 63 – ASCEE – 7, rue Léo Lagrange – 63033 CLERMONT-FERRAND**

ASCEE N° .....

ENTREPRISE .....parrainée par ASCEE N°.....

Adresse.....

..... Tél.....

	NOM	Prénom	N° carte fédérale	Certificat médical en date du	Cocher si féminine	Cocher si extérieur
<b>Equipier A (Responsable)</b>						
<b>Equipier B</b>						
<b>Equipier C</b>						
<b>Equipier D</b>						
<b>Equipier E (facultatif)</b>						

Tout participant à ce challenge est placé sous la responsabilité **du Président de l'ASCEE d'appartenance** : tout manquement ou fausse déclaration concernant l'inscription est passible de sanctions définies par la commission de discipline de la FNASCEE

Je soussigné(e)..... Président(e) de l'ASCEE ..... atteste que les informations déclarées ci-dessus sont exactes.

Fait à ..... le.....Cachet de l'ASCEE (obligatoire)

Le Président  
(signature)







REGION AUVERGNE

**8ème TROPHEE NATIONAL « DEFI EQUIPEMENT »**  
**22, 23 et 24 janvier dans le Massif du Sancy**

**FICHE DE RESERVATION**

ASCEE n° ..... Entreprise.....

Contact : Nom, Prénom Tél : .....

L'inscription pour chaque participant est un forfait comprenant : **vendredi** : repas du soir et nuit – **samedi** : petit déjeuner, déjeuner, soirée de clôture et nuit – **dimanche** : petit déjeuner ainsi que tous les frais d'organisation et d'assistance.

**DECOMPTE POUR LES MEMBRES DE L'EQUIPE**

EQUIPE	NOM	PRENOM	H ou F	PRIX FORFAITAIRE
Equipier A				130,00 €
Equipier B				130,00 €
Equipier C				130,00 €
Equipier D				130,00 €
Equipier E (facultatif)				130,00 €
TOTAL				€

**DECOMPTE POUR LES ACCOMPAGNATEURS**

EQUIPE	NOM	PRENOM	PRIX FORFAITAIRE
Accompagnateur 1			130,00 €
Accompagnateur 2			130,00 €
Accompagnateur 3			130,00 €
TOTAL			€

**TABLEAU RECAPITULATIF**

	Nombre	Montant	TOTAL
Equipiers		130,00 €	
Accompagnateurs		130,00 €	
TOTAL GENERAL			

Le règlement total sera effectué par chèque joint obligatoirement à la présente fiche et au dossier d'inscription, et libellé à l'ordre de l'ASCEE 63 et envoyé avant le 30 octobre 2009 à

**DDEA 63 – ASCEE – 7, rue Léo Lagrange – 63033 CLERMONT-FERRAND**

**L'inscription ne sera effective qu'à réception du règlement ET de la fiche d'inscription**